

Bulletin d'information n° 14 – 2014/2015

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE  
DE LA CONFERENCE DU JEUNE BARREAU DE LUXEMBOURG**

**Jeudi 9 juillet 2015**

Luxembourg, le 29 juin 2015

Chères Consoeurs,  
Chers Confrères,

Tous les membres de la Conférence du Jeune Barreau, à savoir :

1. tous les anciens présidents de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg,
2. tous les avocats à la Cour et avocats inscrits à la liste IV assermentés postérieurement au 15 septembre 2004,
3. tous les avocats quelle que soit la date de leur assermentation,

sont cordialement invités à assister à l'assemblée générale qui se tiendra

**Le jeudi 9 juillet 2015 à 17.00 heures**  
**à la Cour Supérieure de Justice**  
**Plateau Saint Esprit**  
**Salle CR 0.19**

Pour discuter et voter sur les points suivants de l'Ordre du Jour :

1. Désignation du président de séance, du secrétaire et des scrutateurs
2. Allocution du président
3. Rapport du secrétaire
4. Rapport du Trésorier
5. Rapport des réviseurs de caisse
6. Approbation des comptes de l'exercice 2014-2015 se terminant le 30 juin 2015
7. Décharge aux réviseurs de caisse
8. Décharge aux membres du comité sortant
9. Elections statutaires :
  - a) élection du vice-président ;
  - b) élection des membres du comité, à savoir 4 avocats à la Cour, 4 avocats et un représentant de Diekirch
10. Election des réviseurs de caisse pour l'année 2015-2016
11. Vote sur la reconduction de la participation financière annuelle du Président
12. Divers
13. Allocution du nouveau Président

Les actes de candidature pour les postes de vice-président et de membre du comité sont à faire jusqu'au **vendredi 3 juillet à 12.00 heures** par voie d'inscription avec signature sur la liste prévue à cet effet, qui sera déposée à partir du lundi 29 juin 2015 au secrétariat du Barreau, à la Maison de l'Avocat, 45, allée Scheffer. Elle pourra être consultée et signée pendant les heures d'ouverture du secrétariat, soit de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les noms des candidats seront portés sur les bulletins de vote qui seront distribués le jour de l'assemblée générale.

Les suffrages pourront cependant être exprimés en faveur de toute consoeur et de tout confrère éligible, même si leur nom ne figure pas sur les bulletins de vote.

Une liste de présence sera tenue le jour de l'assemblée générale dès 16.30 heures. Les consoeurs et confrères sont invités à signer cette liste dès leur arrivée et à se faire délivrer à la même occasion leur bulletin de vote pour les élections statutaires.

Les votes par procuration en bonne et due forme seront possibles cette année. Seule une procuration par personne sera acceptée.

Afin de faciliter l'organisation du dîner du nouveau Président, les personnes voudront y prendre part, sont priées de prendre connaissance du programme et de compléter le bulletin d'inscription annexé.

L'inscription au dîner est obligatoire et le paiement de la participation financière vaudra inscription.

J'espère vous voir nombreux à l'Assemblée générale du 9 juillet prochain !

Bien confraternellement à vous,

**Pour le Comité de la Conférence du Jeune Barreau**

**Anissa Bali**  
**Présidente**

Chères Consoeurs,  
Chers Confrères,

Conformément à la tradition, le nouveau Président de la Conférence du Jeune Barreau organise une fête le jour de l'assemblée générale qui clôture l'année en cours.

Le lieu de la soirée sera dévoilé lors de l'assemblée générale à 19h00 ainsi que via notre site internet et page Facebook.

**Nous vous promettons une agréable soirée qui fera pour la première fois l'objet d'un photo reportage de la part du journal Paperjam.**

**Des voitures avec chauffeurs seront également à votre disposition** à titre gracieux pour vous conduire à votre domicile pour le Luxembourg et les communes limitrophes !

Le nombre des avocats inscrits et donc des invités potentiels augmente chaque année et il est donc impératif de connaître à l'avance le nombre d'invités souhaitant participer au Dîner du Président le 9 juillet prochain.

La participation aux frais est fixée à 20.-€ par personne pour les avocats et à 40.-€ par personne pour les avocats à la Cour, avocats liste IV et accompagnants.

Le virement au crédit du compte CCPL de la Conférence du Jeune Barreau n° IBAN LU97 1111 0820 9937 0000 vaudra confirmation de participation.

Je vous prie dès lors de bien vouloir renvoyer le talon-réponse ci-dessous à l'adresse mail [soireepresident2015@gmail.com](mailto:soireepresident2015@gmail.com) le 7 juillet 2015.

Vos dévoués,

**Anissa Bali**  
Présidente

**Benjamin Bodig**  
Vice-Président

En partenariat avec :



GARCIA & BODIG

AVOCATS ASSOCIÉS



## TALON-REPONSE

Je soussigné(e)

.....

Prendra part au dîner du 9 juillet 2015

A renvoyer à Maître Benjamin Bodig

Par téléfax au n° **22 42 41**

Par mail à [soireepresident2015@gmail.com](mailto:soireepresident2015@gmail.com)

au plus tard le 7 juillet 2015

En partenariat avec :

